

Pour une prise en charge optimale de vos frais de santé, **AD2S** a négocié pour vous, **une garantie au plus près de vos besoins et pour un budget maîtrisé.**

Où m'adresser ?

Votre structure d'accompagnement met à votre disposition les coordonnées des agences ACORIS Mutuelles et MVS (groupe MGEL) pour la mise en place de votre couverture santé.

LES AGENCES à VOTRE SERVICE

EN LORRAINE avec ACORIS Mutuelles

BAR-LE-DUC
25, place Reggio
55000 Bar-le-Duc
Tél. 03 29 45 59 59

ÉPINAL CAE
Cité de l'Artisanat
et de l'Entreprise
22, rue Léo Valentin
88000 Épinal
Tél. 03 29 30 44 44

ÉPINAL
9, rue de la Marne
88000 Épinal
Tél. 03 29 69 66 00

FORBACH
90, rue Nationale
57600 Forbach
Tél. 03 87 90 64 64

LONGWY
25, rue Mercy
54400 Longwy-Haut
Tél. 03 82 23 07 00

LUNÉVILLE
9, rue Carnot
54300 Lunéville
Tél. 03 83 74 30 44

METZ GRAND CERF
14, rue du Grand Cerf
57000 Metz
Tél. 03 87 21 04 04

METZ MAZELLE
50, place Mazelle
BP 75348
57007 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 37 87 16

NANCY VIADUC
Siège social
6-8, viaduc Kennedy
CS 44210
54042 Nancy Cedex
Tél. 03 83 90 96 96

NANCY Saint-Dizier
137, rue Saint-Dizier
54031 Nancy Cedex
Tél. 03 83 39 37 34

NEUFCHÂTEAU
36, rue de France
Place Noirtin
88300 Neufchâteau
Tél. 03 29 94 08 08

PONT-À-MOUSSON
40 bis rue Victor Hugo
54700 Pont-à-Mousson
Tél. 03 83 82 15 65

REMIEMONT
44 rue de la Xavée
88200 Remiremont
Tél. 03 29 26 11 75

SAINT-DIÉ
11, rue de l'Orient
88100 Saint-Dié
Tél. 03 29 55 53 83

THONVILLE
2, place Claude Arnoult
57100 Thionville
Tél. 03 82 53 20 20

TOUL
4, rue Muids des Blés
54200 Toul
Tél. 03 83 64 50 44

VERDUN
10, rue Chaussée
55100 Verdun
Tél. 03 29 84 37 19

EN ALSACE avec MVS (groupe MGEL)

STRASBOURG
4 rue de Londres
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 60 26 26

MULHOUSE (permanence)
14 rue Jacques Preiss
68100 MULHOUSE
Ouvert les mercredis de 14h à 18h

EN CHAMPAGNE-ARDENNE avec MVS (groupe MGEL)

REIMS CENTRE
12 rue des Capucins
51100 REIMS
Tél. : 03 26 88 62 46

REIMS CAMPUS
55 bis rue Pierre Taittinger
51100 REIMS
Tél. : 03 26 87 79 79

TROYES (permanence)
Maison de l'Étudiant
6 rue de la Petite Courtine
10000 TROYES
Ouvert les jeudis de 9h30 à 17h30

Pour toute demande d'information :

En Lorraine
09 69 36 10 20
www.acorismutuelles.fr

En Alsace &
Champagne Ardenne
03 83 300 300
www.mutuellemvs.fr



présente
la garantie
SANTÉ AD2S

NATURE DES ACTES

HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITÉ, PSYCHIATRIE, REPOS, RÉÉDUCATION ET MOYEN SÉJOUR

	INDISPENSABLE	ESSENTIELLE	INTERMÉDIAIRE	CONFORT
	REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	100%	150%	200%
Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	100%	125%	150%
Chambre particulière (y compris en psychiatrie) limitée à 30 jours par an	-	25 €	50 €	50 €
Chambre particulière en ambulatoire (durée 10 jours par an)**	-	20 €	20 €	20 €
Hôtel hôpital (limité à 4 jours par an)	-	25 €	50 €	50 €
Forfait journalier illimité	OUI	OUI	OUI	OUI
Participation forfaitaire sur actes > 120 €	OUI	OUI	OUI	OUI
Frais de transport	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de télévision (limité à 60 € par an)	NON	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour

SOINS COURANTS

	INDISPENSABLE	ESSENTIELLE	INTERMÉDIAIRE	CONFORT
	REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
HONORAIRES MÉDICAUX				
Généralistes, spécialistes : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	150 %	200 %
Généralistes, spécialistes : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé	100 %	100 %	125 %	150 %
Examens de radiologie : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	150 %	200 %
Examens de radiologie : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	125 %	150 %
Honoraires Para-Médicaux	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments : pharmacie prescrite et remboursée par le RO tout service médical rendu	100 %	100 %	100 %	100 %
Transports	100 %	100 %	100 %	100 %
Soins à l'étranger (sous réserve de la prise en charge par le Régime Obligatoire et sur la base du Régime Obligatoire)	100 %	100 %	100 %	125 %
MATÉRIEL MÉDICAL				
Petit appareillage	100 %	100 %	100 %	100 %
Grand appareillage, orthopédie	100 %	100 %	100 %	100 %
Fauteuil Roulant	100 %	100 %	100 %	100 %
CURE THERMALE				
Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	100 %	100 %
Établissement thermal	100 %	100 %	100 %	100 %
Transport, hébergement	100 %	100 %	100 %	100 %
Participation Mutuelle limitée à la dépense engagée (par an et par bénéficiaire)	0 €	100 €	200 €	300 €

OPTIQUE (3)

Les plafonds présentés incluent la part du régime obligatoire. À partir de 16 ans, remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres) par période de 2 ans sauf en cas d'évolution de la vue, auquel cas la prise en charge de la mutuelle est annuelle. Pas de délais requis pour les verres en cas de situation médicale particulière entrant dans la liste des cas de renouvellements anticipés. La période de 2 ans s'apprécie et se renouvelle à la date d'acquisition de l'équipement optique. Pour les enfants de - de 16 ans, remboursement limité à un équipement par an, pas de délai requis pour les verres en cas d'évolution de la vue. Pour les enfants jusqu'à 6 ans, renouvellement possible tous les 6 mois (en cas de mauvaise adaptation de la monture par rapport à la morphologie du visage).

	INDISPENSABLE	ESSENTIELLE	INTERMÉDIAIRE	CONFORT
	REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
CLASSE A (2) : Équipement 100% santé (prise en charge des équipements relevant du panier sans reste à charge (verres et monture de classe A de la nouvelle nomenclature), jusqu'aux tarifs limites de vente, y compris appairage, filtre et forfait d'adaptation)	OUI	OUI	OUI	OUI
CLASSE B : Hors 100% santé (base de remboursement y compris appairage, filtre et forfait d'adaptation)	100 %	100 %	100 %	100 %
Paire de lunettes avec 2 verres simples	100 %	80 €	90 €	102 €
Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre complexe	100 %	155 €	180 €	210 €
Paire de lunettes avec 2 verres complexes	100 %	230 €	270 €	318 €
Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre très complexe	100 %	155 €	180 €	210 €
Paire de lunettes avec 1 verre complexe et 1 verre très complexe	100 %	230 €	270 €	318 €
Paire de lunettes avec 2 verres très complexes	100 %	230 €	270 €	318 €
Panachage possible entre CLASSES A et B (Monture/verres).				
En CLASSE B, le remboursement de la monture est celui de la garantie, plafonné à 100 €. En CLASSE A le remboursement de la monture est plafonné à 30 €				
Lentilles prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	100 %	100 %	100 %	100 %
Lentilles non prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	0 €	+ 60 €	+ 130 €	+ 180 €

DENTAIRE (1)(3)

Soins et prothèses 100% santé (2) : prise en charge des actes du panier sans reste à charge défini par la convention nationale avec les chirurgiens dentistes, jusqu'à hauteur des plafonds tarifaires fixés par la convention pour chacun des actes du panier sans reste à charge. Pour les couronnes et les bridges application au 01/01/2020, pour les prothèses mobiles application au 01/01/2021.

PANIER MAÎTRISÉS ET LIBRES HORS 100% SANTÉ

	INDISPENSABLE	ESSENTIELLE	INTERMÉDIAIRE	CONFORT
	REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Consultations, soins, parodontologie et radios	100 %	100 %	100 %	100 %
Inlays / Onlays	100 %	125 %	225 %	300 %
Inlay core avec et sans clavette (limité à 5 inlay core / an)	100 %	125 %	225 %	300 %
Prothèses prises en charge par le Régime Obligatoire (limité à 5 prothèses / an)	100 %	125 %	225 %	300 %
Prothèses non prises en charge par le Régime Obligatoire	-	-	100 €	150 €
Orthodontie prise en charge par le Régime Obligatoire	100 %	125 %	200 %	200 %
Orthodontie non prise en charge par le Régime Obligatoire	-	-	50 €	100 €
Parodontologie non prise en charge par le Régime Obligatoire	-	-	50 €	100 €

AIDES AUDITIVES (3)

AIDES AUDITIVES JUSQU'AU 31/12/2020

	INDISPENSABLE	ESSENTIELLE	INTERMÉDIAIRE	CONFORT
	REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Appareils acoustiques (sur achat: limité à 2 fois par an et par bénéficiaire)	100 %	100 %	100 % + 300 €	100 % + 600 €
Entretien, réparations remboursés par le régime obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %

AIDES AUDITIVES À COMPTER DU 01/01/2021

	INDISPENSABLE	ESSENTIELLE	INTERMÉDIAIRE	CONFORT
	REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Équipements de CLASSE I 100% santé (2) : prise en charge des aides auditives de la CLASSE I de la nomenclature, jusqu'aux tarifs limites de vente en vigueur dans cette CLASSE (prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans à compter de la date de la dernière acquisition)	OUI	OUI	OUI	OUI
Équipements de CLASSE II "Offre libre" dans la limite de 1 700 € par oreille sous déduction du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire (prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans à compter de la date de la dernière acquisition)	100 %	100 %	100 % + 300 €	100 % + 600 €
Entretien, réparations remboursés par le régime obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %

PRÉVENTION

	INDISPENSABLE	ESSENTIELLE	INTERMÉDIAIRE	CONFORT
	REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Prise en charge du ticket modérateur des actes de prévention remboursés par le Régime Obligatoire	OUI	OUI	OUI	OUI
MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE				
Ostéopathe-Chiropracteur-Biokiné-Microkiné-Acupuncteur-Diététicien-Nutritionniste-Micronutritionniste-Naturopathe-Kinésithérapeute (méthode Mézières)-Psychomotricien-Sophrologue-Homéopathe-Pédicure-Podologue-Psychologue (Plafond par séance et par bénéficiaire, limité à 3 séances/an) **	NON	20 €	30 €	40 €
Pharmacie prescrite non remboursable (y compris les vaccins) (Plafond par an par bénéficiaire)	NON	20 €	30 €	50 €
Une garantie Assistance est incluse dans votre contrat.	OUI	OUI	OUI	OUI

(1) Sous réserve de l'avis éventuel du Chirurgien-Dentiste-Consultant, un devis du chirurgien dentiste traitant étant obligatoire avant tout traitement prothétique. (2) Tels que définis réglementairement. (3) Devis obligatoire pour prestation dans le cadre du 100 % santé. *Les taux indiqués s'appliquent au montant du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale et comprennent l'intervention du régime obligatoire de l'assurance. ** Pour connaître le détail de ces remboursements, voir la notice d'information. La garantie AD2S est co-assurée par : En Lorraine et en Franche-Comté : ACORIS Mutuelles, 6-8 Viaduc Kennedy - CS 44210 - 54042 Nancy Cedex - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - N° SIREN 780 004 099. L'adhésion à ACORIS Mutuelles entraîne l'adhésion à la Mutuelle Le Château N° SIREN 440 080 808 et à la Mutuelle Les Sablons N° SIREN 443 088 836. Mutuelles soumise aux dispositions du livre III du Code de la Mutualité. En Alsace et Champagne Ardennes : MVS, marque de la mutuelle MGEL située 44 cours Léopold - 54 000 Nancy - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au registre SIRENE sous le numéro SIREN 783 332 448.